

FONDATION
DE
FRANCE

Appel à projets

2010

**Accompagner les
enfants et leur famille
en difficulté**

**Avec le soutien
de la Fondation Margot et Armand Vogel
et de la Fondation JM.Bruneau**

Date limite de dépôt des dossiers
• 31 août 2010

Mécénat Enfance

La Fondation de France s'engage avec vous

Précarité, isolement, exclusion...

La Fondation de France veut contribuer à donner les meilleures chances de réussite à des enfants dont les parents ont à affronter des difficultés souvent cumulées, liées à des ruptures familiales, à la précarité économique, à la ségrégation sociale ou culturelle, à l'isolement, ou à des fragilités psychiques ou médicales...

Accompagner les enfants et leur famille en difficulté

Pour ce faire, la Fondation de France a choisi de soutenir des actions qui visent à l'épanouissement des enfants et à l'accompagnement de leur famille en tenant compte de leur situation particulière.

Elle souhaite par là, promouvoir un travail de collaboration entre les différents adultes garants du bon développement de l'enfant, au premier rang desquels se situent les parents.

Promouvoir une approche globale des problèmes

Les problèmes auxquels sont confrontées ces familles sont de natures différentes et requièrent une intervention coordonnée de professionnels et de bénévoles issus de différents champs disciplinaires. Or, le travail en réseau reste un objectif parfois difficile à atteindre, car il nécessite une ouverture aux pratiques de l'autre, de la disponibilité et une approche méthodologique. Il est cependant garant d'une meilleure adéquation des réponses proposées à la complexité des situations, et c'est pourquoi la Fondation de France demeure vigilante quant à sa mise en œuvre.

projets

Trois types d'action peuvent être soutenus

1. Accompagnement des enfants et de leur famille

Les projets s'adressent à des enfants et à leur famille confrontés à des difficultés cumulées, qui peuvent être liées : au logement, aux ruptures familiales, à l'origine culturelle, à l'insertion sociale et professionnelle, à la santé, l'éducation, l'accès aux droits...

Ils doivent apporter une réponse réelle à un ou plusieurs facteurs à l'origine des difficultés identifiées, et l'enfant doit en être le premier bénéficiaire.

Pour être sélectionnés, les projets devront se situer hors du champ des prises en charge administratives ou judiciaires.

Exemples

- Le soutien apporté aux parents victimes et aux enfants témoins et victimes indirectes de violences intrafamiliales ;
- l'aide à une installation durable de jeunes parents en difficulté dans un logement autonome ;
- l'accompagnement scolaire d'enfants primo-arrivants en lien avec le parcours d'insertion de leurs parents ;
- le maintien des liens entre un enfant et son parent incarcéré...

2. Formation, analyse et diffusion des pratiques

Permettre aux professionnels de partager leurs expériences, d'analyser leurs pratiques et d'être mieux formés, est primordial pour optimiser l'impact de leurs actions sur les publics vulnérables qu'ils accompagnent.

Les projets soutenus par la Fondation de France seront destinés à renforcer

le travail de coopération pluri-partenaire et pluridisciplinaire des acteurs qui interviennent auprès des enfants et de leur famille.

Seules les actions de formation non prises en compte dans le cadre des plans de formation continue, seront éligibles.

Exemples

- La formation et l'accompagnement de professionnels pour favoriser le dialogue et le travail entre les institutions d'un même territoire ;
- la création d'outils destinés à sensibiliser un réseau de professionnels à la détection et au suivi spécifique de femmes enceintes en grande précarité ;
- l'essaimage d'une action pilote de prévention de la délinquance.

3. Évaluation des projets

La culture de l'évaluation s'étend. Désormais incontournable, elle constitue une aide véritable au pilotage de projets. La Fondation de France peut financer à son initiative ou à la demande

des porteurs de projets l'évaluation de certains projets repérés comme exemplaires et susceptibles de favoriser l'essaimage de pratiques innovantes.

Exemples

- Aide à la mise en place de l'auto-évaluation d'un dispositif d'accompagnement global des familles ;
- recherche - action destinée à rédiger un référentiel de bonnes pratiques en matière d'accueil de jeunes enfants en CHRS.

Critères de sélection

Tous les organismes à but non lucratif peuvent postuler à la condition que le projet présenté réponde simultanément aux critères suivants :

Critères prioritaires

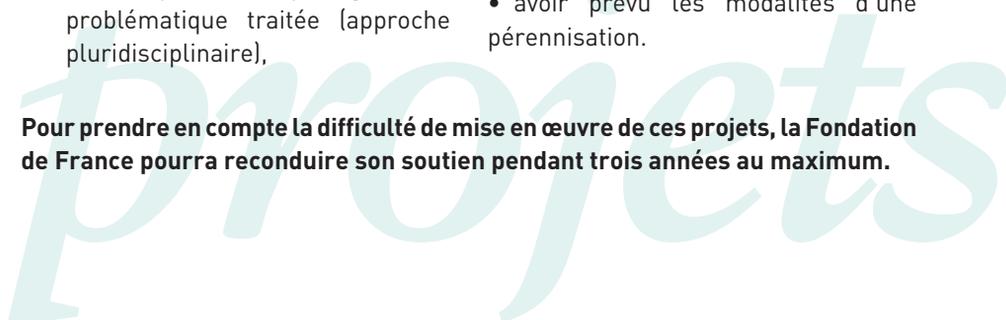
- Servir l'intérêt supérieur de l'enfant ;
- bénéficier à des familles en prise à des difficultés cumulées et avérées ;
- être cohérent au regard des besoins exprimés par les bénéficiaires, et du contexte local ;
- avoir recours à des compétences diverses et complémentaires pour :
 - une appréhension globale des situations familiales (la famille dans son environnement),
 - une compréhension partagée de la problématique traitée (approche pluridisciplinaire),

- une intervention concertée des différents acteurs (réseau multi-partenarial) ;
- prévoir une évaluation ;
- faire appel à plusieurs financeurs.

Critères secondaires

- Impliquer dans l'action les familles bénéficiaires, ou prévoir les étapes favorables à une participation progressive ;
- être innovant ;
- avoir prévu les modalités d'une pérennisation.

Pour prendre en compte la difficulté de mise en œuvre de ces projets, la Fondation de France pourra reconduire son soutien pendant trois années au maximum.



Aide méthodologique complémentaire

Pour encourager le développement de méthodologies adaptées, la Fondation de France pourra accorder une aide complémentaire au financement des projets retenus dans le cadre de l'appel à projets *Ensemble, accompagner l'enfant et sa famille en situation de vulnérabilité*.



Comment agir pour l'environnement

Principalement dédiée aux structures qui ont encore peu adapté leurs pratiques, cette aide complémentaire est destinée à mesurer les impacts environnementaux du projet et à rechercher des solutions pour en réduire les nuisances.

Elle pourra financer l'accompagnement méthodologique externe (diagnostic, adaptation du projet, plan d'action) ainsi que les actions de formation des parties prenantes.

Une présentation détaillée de cette aide complémentaire et ses conditions d'attribution est disponible sur www.fondationdefrance.org / rubrique : *Nos aides*

Comment répondre ?

Constitution du dossier

Le dossier devra comporter les pièces suivantes :

- le document **Dossier de demande de subvention** complété, téléchargeable sur le site de la Fondation de France www.fondationdefrance.org rubrique : *Nos aides/Les appels à projets de la Fondation de France/enfance-éducation*, ou sur demande par mail dans chaque délégation régionale ou au siège de la Fondation de France ;
- les pièces statutaires de l'organisme : déclaration au Journal Officiel, statuts,

liste des membres du conseil d'administration, rapport d'activité, comptes de résultat et bilan de l'année précédente, budget prévisionnel de l'année en cours, relevé d'identité bancaire.

Date limite : 31 août 2010

Le dossier complété et ses pièces annexes doivent être envoyés :

- par courrier sous forme papier, en deux exemplaires
- par mail en un seul exemplaire à la délégation régionale ou au siège de la Fondation de France (voir au dos).

La sélection des dossiers

Les dossiers reçus feront l'objet d'une présélection, dont les résultats seront communiqués le **15 octobre 2010** au plus tard.

Les dossiers retenus seront confiés à l'expertise d'un instructeur qui contactera les porteurs de projets.

Le comité national et les jurys régionaux de sélection se réuniront pour décision d'attribution des subventions entre le **1^{er} novembre et le 15 décembre 2010**.

L'annonce des résultats sera exclusivement communiquée par voie postale dans les semaines qui suivront.

Siège (hors délégations)

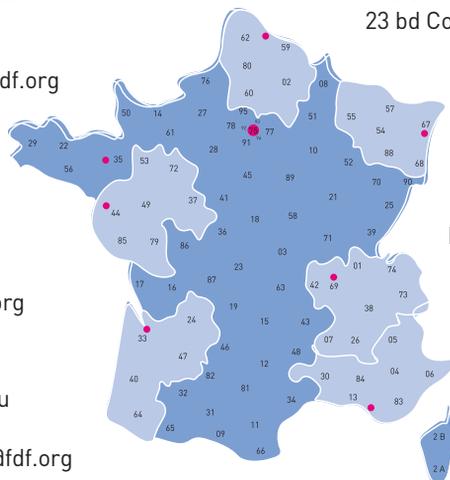
Programme Enfance
40, avenue Hoche
75008 PARIS
E-mail : enfance@fdf.org

Pays de Loire

5 rue Columelle
44000 NANTES
E-mail : loire@fdf.org

Aquitaine

16 rue Montesquieu
33000 BORDEAUX
E-mail : aquitaine@fdf.org



Nord Pas-de-Calais Picardie

Hôtel d'Entreprises Jean Renoir
23 bd Constantin Descat - BP327
59336 TOURCOING CEDEX
E-mail : nord@fdf.org

Lorraine-Alsace

10 rue Ste-Marguerite
67000 STRASBOURG
E-mail : lorraine@fdf.org

Rhône-Alpes

19 rue de l'Arbre Sec
69001 LYON
E-mail : rhone@fdf.org

Provence-Côte d'Azur

42 rue Montgrand
13006 MARSEILLE
E-mail : provence@fdf.org

Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

FONDATION
DE
FRANCE

40 avenue Hoche - 75008 PARIS
Tél. 01 44 21 31 00 - Fax 01 44 21 31 01
www.fondationdefrance.org